Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 54 (1918)

Heft: 34-35

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LIVme ANNÉE

Nos 34-35
Série A

LAUSANNE
7-14 septembre 1918.

L'ÉDUCATEUR

(L'Educateur et l'Ecole réunis.)

Série A : Partie générale. Série B : Chronique scolaire et Partie pratique.

SOMMAIRE : *De l'insuffisance des disciplines antiques. — La question des examens : Conclusion de la Rédaction. — Faits et opinions : C'est bien lisible ! Polissez et repolissez. — Informations : Ville de Berne. Cours d'éducation physique. — Chronique vaudoise. — Chronique jurassienne. — Variétés : Notre parc national. La fin de quelques clichés. — Bibliographie.*

DE L'INSUFFISANCE DES DISCIPLINES ANTIQUES

(*Nous tirons les pages qui suivent d'un fort beau livre de M. Dugard*, La Culture et la Vie, problèmes de demain, *paru récemment chez Fischbacher.*)

Pour que l'éducation réponde à ses fins, il faut évidemment qu'elle soit large comme la vie même. Celle-ci ne connaît pas le particulier, et l'individu n'est homme que dans la mesure où il se rattache à l'universel. Parmi les disciplines qui, dans les pays civilisés d'Europe et d'Amérique constituent ce que l'on appelle « la culture », en est-il quelqu'une dont le principe ait assez de largeur pour embrasser l'esprit humain avec toutes ses tendances, et l'orienter vers des fins générales ?

Dans la pensée de beaucoup, la réponse ne fait aucun doute : « Dès que l'on dépasse l'instruction première, le fonds de la culture est constitué par les disciplines classiques, l'étude des antiquités gréco-latines. En elles se trouve tout ce qu'au prix d'un long travail moral, l'humanité a recueilli de meilleur au cours de ses expériences. Dans l'ordre de l'esprit, c'est la foi à la raison sans laquelle il n'est que scepticisme, l'amour de la clarté et de la mesure, qui préserve des exagérations et des idées confuses. Dans l'ordre de l'imagination, c'est le sentiment du beau, la recherche de la grâce et d'une certaine élégance qui passe des

choses à l'âme et la rend harmonieuse. Et c'est encore dans le domaine des mœurs, cette bienséance, ce goût de la vie policée, ce sens aimable du devoir pratiqué sans raideur, qui font l'honnête homme et le citoyen. Ces vertus se dégagent des auteurs antiques avec une vigueur si communicative, qu'au sortir de la scolastique puérile du moyen âge, revenir à eux a été pour nos pères retourner à la vie, « faire ses humanités ». Aujourd'hui encore, ils n'ont rien perdu de leur force. Les honorer, s'en pénétrer par l'étude de leur langue et de leurs œuvres, c'est développer en soi tous les caractères de l'homme. »

Ainsi parlent les fervents de l'antiquité. Et certes, il faut reconnaître que ces disciplines, créatrices de civilisations dont les nôtres vivent encore, et de qui relèvent, avec la foi à la raison, toutes les conquêtes intellectuelles du monde moderne, auront toujours des enseignements pour nous. Mais ce serait manquer à cette liberté d'esprit dont elles ont inspiré le culte, que de se refuser à voir ce qui leur manque. Si les Grecs, qui en ont été les inspirateurs, revenaient ici-bas, ils seraient eux-mêmes surpris de voir le monde moderne attendre de l'antiquité les idées directrices de la formation de l'homme.

Par leurs mœurs et leur tempérament, les Grecs ne pouvaient, en effet, donner à leur représentation des choses l'ampleur de la vie. Peuple intellectuel et artiste, servi par des esclaves et délicatement épicurien, ils n'ont vu dans l'humanité que les hommes libres, et dans l'homme libre, que l'être de raison et de beauté, fait pour le bonheur au sens terrestre du mot. Jamais le Grec n'a pensé que les esclaves fussent autre chose qu' « une partie de la propriété », selon la définition d'Aristote, ni qu'il pût exister entre les hommes libres d'autres liens que ceux de l'intérêt. Son activité n'avait pour fin que son bonheur. S'il recherchait des amis, c'est que, de tous les biens, l'amitié est le plus utile. S'il servait la Cité, s'il entendait que les exercices du corps et l'étude de la rhétorique le missent en état de la défendre par les armes et de la gouverner par la parole, c'est que la prospérité de la ville était inséparable de la sienne propre.

Jamais non plus le Grec n'a pénétré dans le mystère de la vie

intérieure, où l'homme se saisit dans la vérité de son être, prend conscience de ce mélange d'aspirations vers le Bien absolu et d'animalité, qui fait le tragique de sa destinée et le nœud même du problème de la culture. Certes, il était d'esprit trop avisé pour s'imaginer que l'existence fût possible sans règle morale. Mais cette règle se présentait à lui, moins comme une loi obligatoire, que comme une façon élégante d'organiser son activité en vue du bonheur personnel. Ce qui faisait à ses yeux la valeur de la justice ou de la tempérance, c'était leur utilité et leur caractère esthétique. Dans l'apologue de Prodicus, si Hercule, ayant à choisir, au seuil de la jeunesse, entre la Volupté et la Vertu, se donne à la dernière, ce n'est pas que celle-ci s'impose à sa conscience, mais qu'elle lui paraît supérieure en beauté. Quant au mal, le Grec en a si profondément méconnu la nature, qu'il l'a confondu avec l'ignorance : que les hommes sachent où se trouve le Bien, et ils s'y porteront spontanément. Aussi, la culture du vouloir n'a-t-elle jamais tenu de place dans les disciplines des maîtres de la jeunesse grecque. Eclairer l'intelligence, non par les préceptes des dieux que leur conduite ne qualifiait guère pour enseigner le devoir, mais par l'étude des poètes et des sages, l'affiner par la musique, les beaux spectacles et les exercices du corps, dont l'eurythmie se communique à l'âme, et l'aiguiser plus tard par les discussions des philosophes, a été pour eux le commencement et la fin de la culture.

Où a abouti une telle conception des choses, il n'est pas inutile de le rappeler, puisque beaucoup persistent à croire que la littérature qui en est l'expression est la plus haute discipline à donner à la jeunesse. Tant que l'homme a été pauvre et la vie réduite aux étroites proportions des cités primitives, les lacunes de cet idéal ne se sont guère manifestées. La civilisation a grandi, au contraire, en beauté et en force. Mais le jour où, l'or de l'Asie s'étant répandu et les cités élargies, de nouveaux besoins surgirent avec la possibilité de les satisfaire, le mal éclata. Le goût de la mesure, qui avait suffi jusqu'alors à maintenir les Grecs dans les limites de la sagesse, ou d'un épicurisme tempéré, se trouva impuissant. Ce fut entre les individus, les partis, les villes, dont chacune

aspirait à l'hégémonie, une lutte d'appétits insatiables. Idéal de vie harmonieuse, service de la Cité, vertus militaires, tout sombra dans la soif de jouissances. « La Patrie », suivant un mot tristement célèbre fut « là où l'on vivait bien », et la Grèce décomposée tomba aux mains de Rome.

Avec les nuances que comportait son caractère moins individualiste, essentiellement politique et administrateur, Rome adopta à son tour les disciplines de la Grèce. Les mêmes conséquences se déroulèrent, avec une logique d'autant plus implacable qu'elle n'était pas tempérée par cette douceur, par ce goût inné de l'art et de la poésie, qui étaient chez les Grecs la forme de l'idéalisme. N'ayant en elle aucune force qui pût mettre un frein à ses ambitions, Rome fut amenée, de conquête en conquête, à s'emparer de l'univers. N'ayant, malgré son sens juridique et le noble mot de l'un des siens : « Je suis homme, et rien d'humain ne m'est étranger », aucun principe qui lui permît de reconnaître à tous les droits de la personne humaine, non seulement elle s'efforça d'exclure ceux d'en bas du bénéfice de ses conquêtes, mais leur refusa la possibilité de s'élever. Quand la plèbe, la foule des *humiliores*, et les esclaves eux-mêmes, dont le nombre grandissait, en raison de l'accroissement des territoires et des besoins, commencèrent à prendre conscience de leur force et à réclamer des conditions de vie plus humaines, la classe dirigeante ne sut répondre à leurs revendications que par des répressions de moins en moins efficaces. Vie sociale convulsive, parce qu'organisée pour les intérêts d'une classe ; vie individuelle sans frein intérieur, parce que conçue en vue du bonheur personnel, tels furent les deux maux qui désagrégèrent le monde antique, en apparence solidement édifié. Quand les Barbares se précipitèrent sur lui, ils ne firent qu'en consommer la ruine.

Ajoutons, à l'honneur des Anciens, qu'ils étaient arrivés à sentir l'imperfection de leur propre idéal. Au cours des derniers siècles, ils s'étaient mis en quête de principes à la fois plus fermes et plus larges. L'élite les cherchait dans les doctrines de fraternité et de renoncement enseignées par les stoïciens; la foule, dans les cultes mystiques de l'Asie qui pullulaient alors à Rome.

Mais ni le stoïcisme qui était trop intellectuel, ni le mysticisme qui l'était trop peu, ne pouvaient fournir de directions vitales, et la civilisation expirante se tourna vers l'Evangile.

Ainsi les faits historiques eux-mêmes montrent l'insuffisance des disciplines antiques. Malgré leur beau nom d' « humanités », malgré les grandes leçons qu'elles peuvent nous donner encore, les idées qui s'en dégagent n'ont pas assez de largeur pour former des hommes.

M. DUGARD.

LES ENQUÊTES DE L'ÉDUCATEUR

La question des examens.

Nous avons encore reçu sur ce sujet la réponse suivante :

Pourquoi, dans cette question, attacher une importance si grande au choix des experts chargés d'examiner le travail des élèves ? Pauvres experts ! sont-ils assez malmenés ! Ils sont cependant choisis généralement parmi les gens les plus intelligents de la localité, agriculteurs ou commerçants avisés, excellents patriotes, bons pères de famille qui portent un vif intérêt au développement de l'école. Leurs connaissances en géographie, en histoire sont assez confuses. Comment voulez-vous qu'il en soit autrement ? Instituteurs, en supposant que, depuis l'école normale, vous n'ayez guère relu ou approfondi votre histoire générale, ne seriez-vous pas dans la même situation que nos examinateurs critiqués en écoutant parler des guerres médiques ou puniques ou du règne de Dioclétien ?

Ne plaignons pas nos enfants de savoir un seul jour un peu plus que celui qui les interroge et de n'avoir pas obtenu la note qu'ils méritent. Plaignons-les plutôt d'être obligés, après six heures de classe, de refouler leurs désirs de s'ébattre à l'air vivifiant, de s'adonner à un travail ou à une étude de leur goût pour s'appesantir à répéter des heures durant des sujets d'examen dont il ne restera deux mois après que le souvenir pénible d'un labeur malsain, inutile, déprimant, qui aura tué le désir d'ouvrir plus tard le livre encore humide de larmes de découragement.

Et que de temps utile consacré, sur les bancs d'école, aux récitations fastidieuses autant pour le maître que pour l'élève ! Voilà le grand mal de nos examens oraux !

On s'attache trop à la forme au détriment du fond. On impose à nos enfants une fatigue inutile non seulement avant les examens, mais pendant toute la scolarité, en les forçant à retenir des détails qu'ils ont vite oubliés. Est-il nécessaire, par exemple, de leur faire apprendre à la maison toutes les péripéties des batailles de Cappel, de Villmergen et du Sonderbund et de les faire débiter chapitre après chapitre ? Qu'on les leur expose, qu'ils les connaissent, qu'ils possèdent un livre pour les retrouver à l'occasion. Bien. Mais l'essentiel n'est-il pas qu'ils sachent et surtout qu'ils sentent tout le mal qu'a causé et que peut encore causer au pays l'intolérance religieuse ? Les grands noms de notre his-

toire, ils les retiendront facilement si le maître a soin de les rappeler souvent.

Il est facile de tirer des exemples analogues pris dans les autres branches, sciences, géographie, histoire biblique. On entasse faits sur faits que la mémoire emmagasine tant bien que mal, on donne des devoirs à domicile qui sont parfois un véritable surmenage que les médecins condamnent. Il est vrai que les maîtres s'efforcent d'y remédier en divisant par tranches de 15 ou 20 lignes des leçons qui gagneraient à être traitées d'une seule envolée. La routine est plus forte que tout; c'est du reste nécessaire pour le succès des examens oraux !

Il me semble que ces derniers n'ont que trop duré et que le moment est venu d'abandonner un procédé qui enlève de la vie à notre enseignement et ne laisse à l'élève qu'amertume et dégoût. J. Margot.

Conclusions de la Rédaction.

Nos lecteurs se seront rendu compte que la diversité des opinions exprimées rend très difficile, même impossible, l'énonciation de conclusions précises à notre enquête, si tant est que ces conclusions devraient refléter l'opinion du corps enseignant. Avant d'entreprendre des réformes, les autorités scolaires seraient en droit de nous prier de nous mettre d'accord entre nous sur la nature de nos revendications.

Cependant, cette diversité même d'opinions est symptomatique du mal dont nous souffrons ; elle prouve que ce mal tient aux circonstances locales, aux personnes, plus qu'à l'esprit général du système d'examens. Or, de toutes les réformes, celles qui touchent aux personnes sont les plus difficiles à réaliser. Le premier moyen à essayer serait la remise à tous les experts, par l'autorité cantonale, d'un ensemble de directions circonstanciées sur l'esprit qu'ils doivent apporter dans l'exercice de leurs fonctions et la façon dont ils doivent s'en acquitter. Il est inouï qu'un personnage quelconque, parce qu'il est délégué par l'autorité communale (parfois ensuite d'inscription, comme c'est le cas des étudiants-experts à Lausanne!), puisse prétendre juger le savoir des élèves et le travail du maître à un point de vue *personnel*; qu'il puisse interroger, «réciter», apprécier exclusivement selon sa conception propre de l'enseignement, à supposer qu'il possède une telle conception. Le moins que nous puissions exiger, c'est que nos examinateurs soient à même de comprendre le sens et le but de l'école ; avant de les récuser définitivement, faisons du moins quelque effort pour donner cette compréhension à ceux d'entre eux qui ne la possèdent guère ; et surtout faisons en sorte qu'ils ne puissent plus, par leur incompétence ou par une indulgence inintelligente, saboter les promotions de classes. On sait la valeur de ces listes de notes maximales qui viennent fausser les appréciations données par le maître en connaissance de cause au cours de l'année scolaire !

Puis une autre question se pose : Est-ce l'élève ou le maître que l'on veut examiner ? En réalité, tous les deux sont sur la sellette le jour de l'examen ; de là une signification de celui-ci dont on aurait tort de méconnaître l'importance. Il nous a toujours paru que, pour l'appréciation de l'élève, on devait s'en rapporter au maître, lui faire confiance et, afin que cette confiance soit bien placée, perfectionner la préparation théorique et pratique des candidats à l'enseignement.

Pour l'appréciation du maître lui-même, par contre, on trouvera difficilement une autre base que celle de l'inspectorat, adoptée par tous les états. Alors qu'à Genève on voit dans un personnel d'inspection nombreux une garantie pour les maîtres autant que pour l'école, plusieurs de nos correspondants vaudois paraissent redouter un développement de cette institution dans leur canton. Nous regrettons qu'ils n'aient pas donné leurs raisons, mais, en dehors de toutes considérations personnelles, nous persistons à croire que le contrôle de l'enseignement ne peut être exercé de façon effective que par des hommes du métier. Il va sans dire qu'une question reste ouverte : c'est celle des qualités exigibles d'un inspecteur et de sa préparation professionnelle.

Comment concilier ces faits avec la nécessité d'intéresser les autorités communales à l'école ? Ne serait-ce pas en maintenant les examens écrits sur la base de questions communes à toutes les classes du même degré, mais en simplifiant par contre les examens oraux, et en réservant au maître le rôle d'examinateur, tout en lui adjoignant un expert laïque pour l'attribution des notes ? A défaut d'une solution idéale nous aurions un progrès sensible. Ce serait déjà quelque chose.

E. B.

FAITS ET OPINIONS

C'est bien lisible !

Le régent X., d'utile et vertueuse mémoire, était un homme d'ordre et de talent ; il donnait, entre autres, d'excellentes leçons d'écriture. Ecrivant très bien lui-même, il composait pour ses élèves des modèles parfaits.

Un jour qu'il venait de terminer un de ces modèles dont il était particulièrement satisfait — c'était à l'examen —, il le plaça devant un des examinateurs, le boulanger du village, en lui adressant la question de quelqu'un qui s'applaudit d'avoir produit un chef-d'œuvre :

— Eh bien ! qu'en dites-vous ?

— Oui, oui, répondit le brave homme, c'est bien lisible.

Cet éloge parut mince au calligraphe qui s'attendait à mieux, et pourtant, c'était le meilleur qui pût lui être adressé, n'en déplaise à tous ceux — et ils sont nombreux — qui se figurent que plus leur écriture est illisible, plus ils ont l'air instruits.

La première qualité d'une écriture, en effet, celle qui prime toutes les autres, c'est d'être lisible ; et qu'on n'aille pas se figurer que ce soit là une chose facile à obtenir ! Il faut, pour cela, que toutes les lettres soient bien formées ; que, de même que les mots et les lignes, elles aient entre elles l'espace convenu ; que les accents et les points d'*i* se trouvent tous à leur place, etc. Celui-là seul qui a enseigné l'écriture sait combien de conseils, d'encouragements, de remontrances, voire même de punitions sont nécessaires pour que ces conditions soient remplies et qu'on puisse dire de tous les écrits d'un élève qu'ils sont « bien lisibles ».

Polissez et repolissez.

Nous avons eu l'occasion déjà de constater que la plupart de nos meilleurs écrivains étaient rarement satisfaits de la première forme donnée à leur pensée,

qu'ils retouchaient beaucoup et avec soin leurs écrits avant de les livrer à l'impression. Cela a été prouvé, pour plusieurs d'entre eux du moins, par les nombreuses corrections — surcharges, ratures, suppressions et modifications — qu'on a trouvées dans leurs manuscrits.

Jean-Jacques Rousseau paraît avoir été l'un de ces écrivains ; il peut même être rangé parmi les plus difficiles et les plus méticuleux, si l'on en juge par l'incident suivant, rapporté par M. A. Petitpierre, pasteur et ancien directeur du Collège de Neuchâtel, dans son écrit intitulé : « J.-J. Rousseau et Isabelle d'Ivernois. »

« Un jour, dit-il, Rousseau s'était engagé à continuer un sérieux entretien au Prieuré (de Môtiers) en acceptant une invitation, dont il se réjouissait fort. Tout le monde était réuni et l'on n'attendait plus que lui. Mais on vit paraître à sa place Mlle Le Vasseur avec un billet par lequel Rousseau faisait savoir qu'il ne pouvait pas venir.

» Mme Guyenet (Isabelle d'Yvernois) s'empressa de montrer à la société le joli billet qu'elle venait de recevoir, et on était encore à admirer la grâce et l'esprit que ce grand homme mettait dans les plus petites choses, lorsque Mlle Le Vasseur reparut pour redemander le billet.

» Mme Guyenet craignait d'avoir fait quelque peine à Rousseau, mais elle fut bientôt rassurée par le retour du même billet avec une légère correction d'un seul mot qui, sans rien changer au sens, rendait le style un peu plus agréable à l'oreille. »

Rousseau, on le voit, se conformait au précepte bien connu :

Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage ;
Polissez-le sans cesse et le repolissez.

A. Grandjean.

INFORMATIONS

⁂ **Ville de Berne.** Le projet de réforme des traitements que la Municipalité de Berne soumet au Conseil communal prévoit les chiffres maxima suivants en ce qui concerne le corps enseignant : maîtres de gymnase, 9000 francs ; maîtres secondaires, 8000 francs ; maîtres primaires, 7000 francs (pour les institutrices, 1400 francs de moins dans chaque catégorie).

⁂ **Le cours d'éducation physique et jeux de plein air** que l'Association suisse pour l'éducation physique avait décidé d'organiser à Genève du 14 au 17 août a été reporté par suite de l'épidémie de grippe aux 24-28 septembre.

Ce cours, qui aura lieu à Genève (patinoire de Varembé et local de gymnastique de la rue de Berne) est spécialement destiné aux cantons de Vaud, Genève et Valais ; il sera dirigé par M. le Dr Messerli, de Lausanne, et M. J. Thorin, inspecteur de gymnastique à Genève. Les participants régulièrement admis recevront un subside de 5 francs par jour (3 francs pour ceux habitant la localité où a lieu le cours) et les frais de voyage 3e classe. Délai d'inscription : 16 septembre, auprès de M. J. Thorin, inspecteur de gymnastique à Genève.

CHRONIQUE VAUDOISE

† **Auguste Dufey.** — Le 14 août écoulé, un modeste convoi funèbre parcourait les rues de Fribourg, se dirigeant vers le champ du repos. C'étaient les parents et quelques amis d'Auguste Dufey qui l'accompagnaient à sa dernière demeure terrestre. Les collègues du défunt n'étaient pas nombreux, mais c'étaient les plus près de son cœur, ceux que son départ prématuré affecte le plus douloureusement.

Dufey fut instituteur à Mex, petite et charmante localité du district de Cossonay, de 1881, année où il obtint son brevet, jusqu'en 1915, époque où il prit sa retraite pour se fixer provisoirement à Fribourg, auprès de son fils qui venait de fonder dans cette ville une maison de commerce. Il projetait de rentrer définitivement dans son cher canton de Vaud lorsque la maladie le surprit et nous l'enleva après trois mois de souffrances. Cette disparition attriste tous ceux qui ont connu cet homme aimable et bon. Mais c'est surtout chez ses anciens collègues du cercle de Sullens qu'il laisse un vide profond. Ils étaient pour lui comme une seconde famille au sein de laquelle il affectionnait tout particulièrement de se retrouver. Il témoignait une vraie joie d'enfant quand il pouvait quitter les bords de la Sarine pour venir passer quelques jours au milieu de nous et respirer à pleins poumons et à plein cœur l'air vivifiant de ce petit coin de la patrie vaudoise où il avait laissé une partie de lui-même.

Dufey ne fut certainement pas un quelconque. Ce fut un caractère, une individualité, quelqu'un en un mot. Chez lui, rien d'indécis ni de fuyant. Sa parole nette, parfois incisive, allait droit au but. Dans nos conférences de district il se fit remarquer par la clarté et la précision de ses idées, la sûreté de ses jugements, sa largeur de vues et ses judicieux conseils. Aussi ne tarda-t-il pas à conquérir une place en vue : il fut pendant plusieurs années président de la section de Cossonay de la S. P. V. et plus tard membre du Comité directeur de cette association. Il était encore membre du Comité central de la Société pédagogique romande. Il apporta dans ces diverses fonctions l'esprit de droiture et la conscience qui ont caractérisé sa carrière d'instituteur.

Mais c'est surtout dans nos petites réunions intimes que Dufey déployait sans contrainte toutes les ressources de son esprit, et laissait librement parler son cœur. Ses savoureuses réparties, son inaltérable humour, sa souriante philosophie, sa grande, sa loyale franchise surtout qui, si elle faisait, à l'occasion, sonner clairement certaines vérités, savait aussi s'envelopper de bienveillance et d'amour pour le prochain, toutes ces qualités l'avaient placé bien haut dans notre estime et bien avant dans notre affection.

La lettre par laquelle les autorités locales de Mex ont pris congé de leur instituteur en août 1915 fut un magnifique hommage rendu à notre ami ; elle montre éloquemment ce qu'il fut comme éducateur et homme public.

Dans la maison mortuaire et au bord de la tombe des paroles émues ont été prononcées par M. J. Candaux, pasteur, président de la Commission scolaire de Mex et au nom des autorités de ce village, par M. F. Meyer, inspecteur, au nom du Département de l'Instruction publique et des Cultes du canton de Vaud, et enfin par M. A. Pilet, instituteur, au nom des collègues et amis du défunt.

A. P.

CHRONIQUE JURASSIENNE

† **Charles Cattin, père.** — Cet instituteur retraité est décédé le 23 juillet aux Breuleux. Il était né en 1841 au Noirmont. Horloger habile et curieux, désireux de s'instruire, il consacrait ses moments de loisir à l'étude. Encouragé par M. Simonin, alors instituteur au Noirmont, le jeune horloger se présenta à l'examen du brevet d'instituteur et le réussit brillamment. Charles Cattin obtint immédiatement — c'était en 1862 — un poste aux Pommerats. De 1864-1869 il dirigea l'école supérieure du Noirmont pour passer aux Breuleux où il enseigna pendant 33 ans. Doué d'un réel talent musical, il dirigea pendant 30 ans les sociétés de chant et de fanfare des Breuleux. Sur sa tombe, M. Marchand, instituteur à Saignelégier, a adressé un dernier adieu à ce vétéran de l'enseignement dans les Franches-Montagnes. H. Gobat.

*** † **Joseph Rérat.** — Ce jeune instituteur a été enlevé par la grippe infectieuse le 14 août. Il fit ses études à l'école normale de Porrentruy et fut breveté le 30 mars 1912. Instituteur à Bure depuis le 1er mai de la même année, il avait su, par sa modestie et son dévouement, s'attirer l'attachement et l'amour de ses élèves. Il a été inhumé à Fahy, son lieu de naissance, et c'est M. Mamie, instituteur à Cornol, président du synode d'Ajoie, qui lui a adressé le suprême adieu. H. Gobat.

*** **Franches-Montagnes.** — A partir du 6 juillet, 61 écoliers de la ville de Bâle, sous la surveillance de trois instituteurs, ont travaillé à La Chaux des Breuleux à l'extraction de la tourbe pour la société bâloise de l'industrie chimique. Plus heureux que nos soldats qui n'ont que des granges pour cantonnements, ces jeunes gens couchaient dans un baraquement installé par la société elle-même ; chaque élève avait son matelas rempli de paille et sa literie.

Le travail durait quarante heures par semaine ; il consistait à conduire sur vagonnets la tourbe séchée du lieu d'exploitation aux hangars de dépôt. Le mercredi et le samedi après-midi étaient libres et employés à des excursions.

H. Gobat.

VARIÉTÉS

Notre parc national [1].

Pour qui n'est pas renseigné, la dénomination « Parc national », attribuée à notre territoire réservé en Engadine, donne lieu à quelques malentendus. Les uns se représentent un parc anglais avec de grandes prairies parsemées de bouquets d'arbres et d'arbustes ; d'autres songent à un territoire fermé de barrières, tel qu'il en existe pour la protection du gibier. Il importe pourtant que tous les Suisses soient renseignés sur notre parc national, sa nature et son but, puisqu'il est leur bien commun. C'est à quoi tendent les quelques explications qui

[1] Cet article est la traduction libre du texte allemand rédigé à l'intention de l'*Educateur* par M. le Dr S. Brunies, secrétaire de la Ligue suisse pour la protection de la nature.

suivent, forcément très brèves en raison du peu de place dont nous disposons.

L'idée et le nom de notre parc national nous ont été fournis par les Etats-Unis ; notre grande république sœur a été la première, en effet, à créer des territoires réservés — elle n'en possède pas moins de treize. Et pourtant, le parc grison n'est nullement une imitation des parcs américains; ceux-ci ont été créés dans le but de servir au peuple de lieu de distraction, d'amusement, de villégiature, bien plus que comme un moyen de protection et d'étude de la nature abandonnée à elle-même. De grands hôtels s'y élèvent, des chemins d'accès y sont aménagés, des sociétés y campent autour de feux de bivouacs ; la pêche y est autorisée, on peut y herboriser.

En Suisse, les circonstances sont différentes. Nous ne manquons pas de lieux de séjour, suffisants à la fois pour notre peuple et pour les étrangers qui nous visitent. On peut même dire que l'industrie des étrangers a grandement contribué à l'enlaidissement des paysages, des paysages alpestres surtout, et à l'exploitation éhontée des beautés naturelles de notre patrie ; le courant matérialiste qui a déchaîné tant de malheurs sur le monde n'a, hélas! pas épargné notre peuple.

La voix de la raison d'une part, le sentiment de notre responsabilité à l'égard de la postérité ainsi que le respect des œuvres de la création, d'autre part, ont amené une réaction salutaire. Comme il arrive souvent pour des mouvements qui doivent leur existence à des causes profondes et générales, l'idée de la protection de la nature surgit simultanément en divers pays dès le début de ce siècle et trouva son expression universelle dans les écrits de Paul Sarasin. Contrairement à ce qui se passa ailleurs, l'origine de ce mouvement ne fut pas, chez nous, le fait des pouvoirs publics, mais de l'initiative privée, qui se donna pour tâche d'éclairer le peuple sur le devoir de protéger la nature, afin que les mesures législatives prises soient l'expression directe de la conscience populaire : chemin plutôt long, mais sûr. Si nous sommes encore loin du but, du moins les premiers artisans de cette œuvre peuvent-ils être fiers du travail accompli. On en trouvera le compte rendu détaillé dans les rapports du président de la Ligue suisse pour la protection de la nature[1]. Dans l'espace d'une dizaine d'années, l'on a abouti à l'organisation d'une association de 24 000 membres[2], à la création de commissions cantonales très actives, à la promulgation de mesures législatives pour la protection des plantes, des blocs erratiques, des stations préhistoriques, arbres rares ou remarquables, etc., et par-dessus tout, à la création de notre Parc national. Nous ne citons que l'essentiel.

Il importe de mettre le public en garde contre une conception erronée de l'œuvre entreprise dans l'Engadine. Pour beaucoup de gens, le Parc national deviendra un Eldorado, une sorte de jardin zoologique où le noble gibier pullulera au point que les yeux du visiteur y seront charmés par la vue de troupeaux

[1] Les rapports 6 et 7 peuvent être obtenus auprès du secrétariat de la Ligue. Les autres sont épuisés.

[2] Toute personne peut devenir membre de la Ligue suisse pour la protection de la nature, en s'engageant à verser annuellement une cotisation minimale de un franc. S'adresser au secrétariat, Bâle, Oberalpstrasse 11.

entiers de chamois, de chevreuils et de cerfs à demi-apprivoisés. Ceux qui pensent ainsi seront déçus, dussent-ils attendre vingt ou trente ans la réalisation de leur rêve. L'étendue même du territoire réservé s'oppose à cette réalisation : que l'on songe qu'il faut, pour le traverser, trois ou quatre jours d'une marche pénible à travers d'épais fourrés, le long de pentes escarpées, coupées de gorges

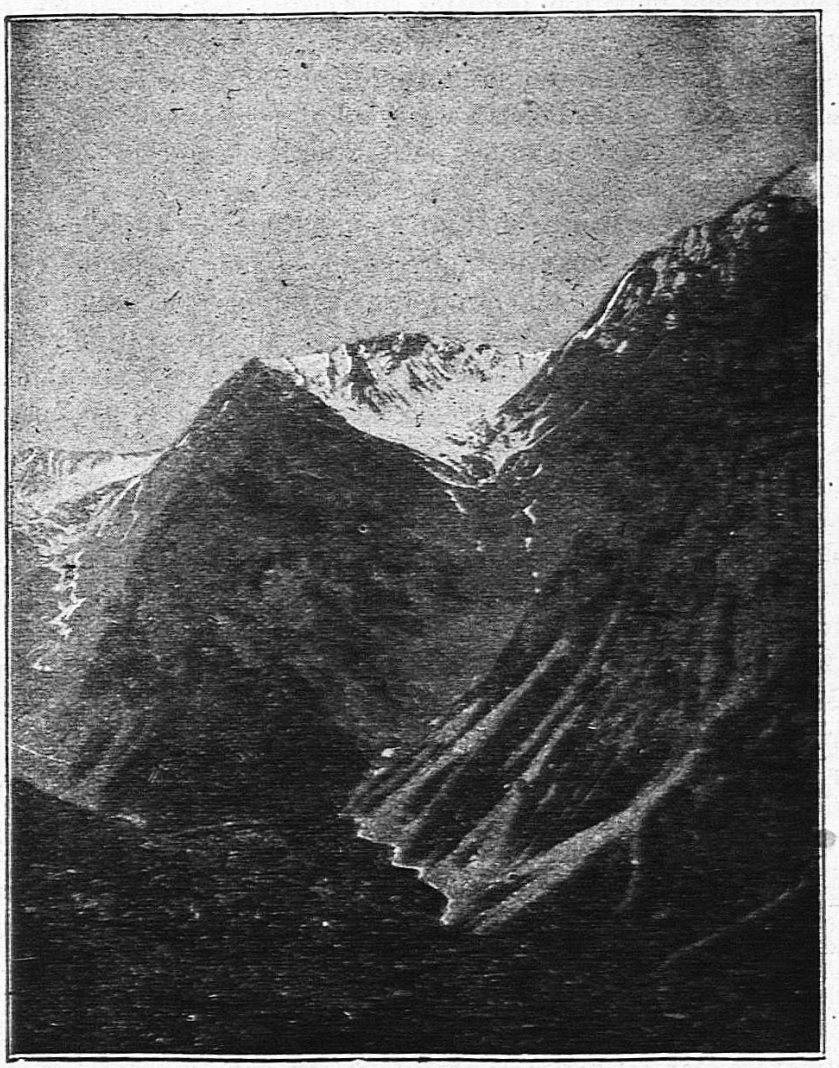

Val Sassa et Piz Quatervals.

étroites, par-dessus des arêtes élevées surplombant de longues vallées accidentées. Dans ce vaste espace, le gibier peut errer et se propager à l'aise ; et s'il franchit les limites du parc ou que des éléments étrangers s'y introduisent, nul n'y mettra d'obstacle. Ce sera tout à l'avantage des contrées voisines, et le Parc national deviendra pour elles une source jamais tarie de richesse zoologique.

Une accumulation trop grande de gibier dans cet espace serait antinaturelle et nuisible ; elle est du reste rendue impossible par les bêtes et les oiseaux de proie, qui opèrent, dans l'ensemble de la faune, une sélection naturelle salutaire

en éliminant les sujets les plus faibles et les plus impropres au maintien d'une race vigoureuse. Et il est à noter que le Parc national ne manque pas de tels policiers, bien que les plus considérables d'entre eux, l'ours, le lynx et le lämmergeier, aient été quasi éliminés avant sa création ; et pourtant ils sont un élément nécessaire du projet qu'il s'agit de réaliser : reconstituer une parcelle du territoire suisse dans l'état où la trouvèrent les premiers hommes qui y élirent domicile.

On a, il est vrai, formulé pas mal d'objections contre la protection des animaux de proie. On prétendait, notamment, que ces animaux pulluleraient au point de faire disparaître le gibier « utile », comme si, dans le cas où cette objection eût été fondée, ce gibier n'aurait pas été extirpé bien avant l'apparition de l'homme ! Du reste, les chroniqueurs ne nous parlent-ils pas de la quantité fabuleuse de gibier qui peuplait ces contrées au temps où les ours, les loups et les chats sauvages étaient encore nombreux dans les forêts alpestres ? L'homme se croit appelé à faire régner partout sa conception de l'ordre naturel : il est heureux, en vérité que le Créateur l'ait appelé le dernier à la vie !

Le gibier, disait-on, émigrerait en territoire italien, et les braconniers du royaume voisin auraient tout le profit de notre protection. Ces deux objections se sont révélées aussi peu fondées que les précédentes ; la limite méridionale du parc est si escarpée, ses abords sont rendus si dangereux par les chutes de pierres et les avalanches, la végétation est si rare dans le Val Sassa et le Val del Diavel, que ces contrées ont été de tout temps privées d'animaux ; car le gibier n'apprécie pas moins que l'homme les agréments d'une existence tranquille et sans dangers. Quant à des incursions de braconniers italiens, il n'en a pas été noté une seule depuis la création du parc.

Quatre gardiens robustes et bien équipés assument la tâche de faire observer sans faiblesse le règlement institué par la Confédération. Chaque jour, ils parcourent leur circonscription, veillant à ce que plantes et animaux ne souffrent d'aucune atteinte dans leur tranquillité et leur libre développement. Ils tiennent un journal de leur activité et de leurs observations, et adressent chaque mois un rapport à la Commission fédérale du Parc national.

Après quelques années de protection, on peut observer déjà une augmentation continuelle des diverses sortes d'animaux et un développement réjouissant de la flore. Bien que l'aspect général du parc ne doive pas subir de modification essentielle au cours des années à venir, la vie et ses manifestations n'y présenteront pas moins une diversité, une richesse, inconnues dans toute autre partie de la chaîne des Alpes.

Avant d'entrer dans plus de détails sur le parc et son avenir, jetons un coup d'œil rétrospectif sur l'origine de cette entreprise, la plus grande de ce genre en Europe. Les travaux préparatoires, exécutés dans les années où l'on pressentait le spectre de la guerre planant sur le monde, en ont été laborieux. Il est impossible d'en rendre compte ici par le menu ; outre les rapports déjà mentionnés, quelques écrits [1] et de nombreux articles de journaux ont cherché à renseigner

[1] Voir *Der schweizerische Nationalpark*, von Dr S. Brunies, II. Aufl. 1917. Benno Schwabe, Basel.

le public sur ce sujet ; et pourtant on en connaît en général assez peu de chose. Les quelques données qui suivent combleront donc une lacune.

Outre le but général qu'indique son nom, la Ligue suisse pour la protection de la nature, fondée en 1909, s'est proposé comme but particulier la création, l'entretien et la surveillance du parc engadinois. Une commission de spécialistes membres de la Société suisse des sciences naturelles avait été chargée par le Conseil fédéral d'étudier les voies et moyens de réaliser l'œuvre projetée.

Il ne pouvait être question de soustraire entièrement le domaine choisi à toute influence humaine et d'en faire une propriété nationale intangible. Il eût été désirable de créer le territoire réservé en plein centre de la Suisse ; mais il n'a pas été possible d'y trouver un terrain suffisamment étendu que l'industrie ou le tourisme aient respecté jusqu'ici ; il fallait en outre que le domaine désiré soit resté indemne de toute culture intensive, et qu'il possède une flore et une faune naturelles suffisamment riches. Après un examen minutieux de la question, ce domaine fut trouvé à la frontière de la Haute-Engadine.

Avant de demander le concours des autorités fédérales, la Ligue suisse pour la protection de la nature s'assura la jouissance du territoire choisi par un bail de vingt-cinq ans conclu avec les communes de Zernetz, Scanf, et Schuls. Dans leur mémorable session du printemps 1914, les Chambres fédérales décidèrent, à la presque unanimité des voix, de garantir ce bail pour un montant maximum de 30 000 fr. par an, à condition qu'il soit conclu pour une période de 99 ans. Contrairement à l'opinion générale, l'intervention de la Confédération n'a diminué en rien les charges de la Ligue ; les décisions fédérales ont considérablement agrandi la surface du territoire pris à bail, d'où est résultée une augmentation correspondante des frais de surveillance. Rappelons encore que, dans le cas où la Ligue ne serait plus à même de remplir ses obligations, celles de la Confédération tomberaient d'elles-mêmes. Que chacun veuille bien se sentir solidaire d'une œuvre bien digne, par sa nature et son but éducatif, d'un peuple qui a placé son idéal dans la poursuite de buts pacifiques d'un caractère élevé !

Le choix des « Dolomites engadinoises » comme territoire réservé résulte d'un concours heureux de circonstances très diverses. Nous ne songeons pas seulement ici à la faune et à la flore de ces régions, mais à leurs conditions ethnographiques, à leur histoire, à la diversité des langues, qui font de la contrée où est situé le Parc national l'une des plus curieuses des régions alpestres.

Déjà à l'âge du bronze, les vertus thérapeutiques des sources qui jaillissent dans la vallée de l'Inn attirèrent l'homme dans ce coin retiré, ainsi que le prouvent les armes retrouvées, en différents endroits, jusque dans le voisinage immédiat du Parc national. Dans leurs incursions, les armées des Romains, des Goths et des Francs suivirent la route engadinoise, qui fut pendant de nombreux siècles la ligne de démarcation de puissances ennemies en perpétuel état de guerre. Les mœurs, les coutumes, les cérémonies, toutes les manifestations dans lesquelles l'âme populaire revit le passé de la nation, remontent, dans l'Engadine, à des temps très reculés. Sur les rives de l'Inn et sur celles des rivières qui forment le Rhin, l'un des rameaux primitifs du latin populaire est resté si vivant, si intact, à travers tous les orages de l'histoire, que la philologie com-

parée a pu établir une analogie frappante entre le romanche et la langue parlée il y a plus de mille ans à la cour de Charlemagne.

Mais le Parc national et la contrée avoisinante offrent des particularités plus impressionnantes encore que les souvenirs historiques qu'ils évoquent, qu'il s'agisse de la structure générale de leurs massifs montagneux, du processus de leur formation géologique, et surtout de la flore et de la faune qui les peuplent.

De ce point culminant de la chaîne des Alpes (de ce Thibet suisse, pourrait-on dire), des rivières s'en vont vers trois mers différentes; le long de leurs rives, des végétaux et des animaux originaires de pays lointains ont trouvé accès jusqu'en ce lieu retiré, qu'ils parent d'une grâce étrange. La Haute-Engadine offre encore une particularité bien propre à favoriser le but poursuivi par les créateurs du Parc national ; il s'agit de son climat relativement doux, qui permet à la vie de s'y affirmer à des altitudes inusitées. C'est ainsi que la région des neiges éternelles n'y commence guère au-dessous de 3000 m., et que la déclivité des pentes y est telle, qu'elle ne permet nulle part l'accumulation des neiges et des glaces; par contre, des arbres y croissent encore à 2300 m. Les trois ceintures des Préalpes, des Alpes moyennes et des Hautes-Alpes y voisinent dans un espace relativement étroit, et en certains endroits l'on y rencontre simultanément la faune et la flore des zones tempérées et froides. Grâce aux vastes forêts, à l'isolement de cette contrée et au peu de densité de sa population, des espèces animales disparues ailleurs ont survécu plus longtemps ici ; le lynx et le vautour s'y rencontraient encore il y a peu d'années, et des ours y font des apparitions intermittentes, comme s'ils se souvenaient du temps où les plantureux moutons bergamasques paissaient dans les vallées de Tantermozza, Cluoza et Praspöl ; pour eux, la création du Parc national a été malheureusement trop tardive. Par contre, elle a sauvé de la destruction toute une série d'espèces animales de plus en plus rares, telles que la loutre, le grand aigle, le colas, le grand-duc, etc., ainsi que le chevreuil et le cerf qui s'y sont récemment installés de nouveau. Quant aux animaux les plus caractéristiques de la région alpestre, ceux que les yeux du visiteur s'attachent curieusement à découvrir, tels que chamois et marmottes, lièvres des neiges et blaireaux, martres et loutres, gélinottes et coqs de bruyère, aigles royaux et grands-ducs, ils ont abondé de tout temps dans cette contrée, qui peut se mesurer, pour la richesse du gibier, avec les territoires les plus favorisés des Etats voisins. A tous ces avantages s'ajoute celui d'une abondance et d'une variété remarquables des espèces végétales, dues à des conditions historiques et climatologiques spéciales. Tout concourt donc à faire de cette contrée un milieu naturel remarquablement favorable aux manifestations de vie les plus diverses ; par la protection et la surveillance stricte dont il est l'objet, sinon par son étendue, il surpasse en intérêt toutes les créations analogues d'autres pays. Il offre aux spécialistes distingués que la Commission du Parc national y délègue, un sujet d'étude d'une valeur inestimable ; nos naturalistes sont à l'œuvre pour établir un catalogue aussi complet que possible des espèces vivantes qui le peuplent et pour noter scrupuleusement toutes les modifications qui s'y accomplissent en dehors de toute intervention humaine.

Bien que le but poursuivi ne puisse être pleinement atteint que lorsque quelques territoires adjacents auront été incorporés au parc, celui-ci n'en constitue

pas moins le domaine réservé le plus considérable du monde entier qui soit actuellement soumis à une protection absolue et sans restriction. Comme preuve de l'intérêt qu'il suscite, nous mentionnerons le fait qu'il sert déjà de modèle pour des créations analogues en divers pays. La garantie qu'offre un contrat à très longue échéance et dont les clauses ne prêtent à aucune espèce d'équivoque, assure la réussite de cette œuvre de paix. Accomplie en un temps où les puissances destructrices se sont donné libre cours, elle est comme la promesse d'un meilleur avenir et un symbole de progrès dont notre pays a le droit d'être fier.

Dr S. Brunies,
secrétaire de la Ligue suisse pour la protection de la nature.

La fin de quelques clichés.

La guerre n'aura pas uniquement détruit des clichés politiques, diplomatiques, sociaux, etc... Elle détruira aussi des clichés littéraires. M. Paul Dollfus met en scène, dans *La France*, un auteur dramatique qui se plaint de ne plus pouvoir utiliser ses clichés traditionnels :

« Jusqu'au 1er août 1914, quand j'avais besoin d'un personnage comique dans une pièce, que faisais-je ?... Ah ! ah ! ah ! vous commencez à comprendre. Fallait-il égayer une situation qui menaçait d'être dénuée de toute drôlerie, je faisais entrer un Belge qui disait : « Pour une fois, savez-vous ! » Et le tour était joué, la scène était sauvée, le public riait. Ma pièce allait à la centième.

» La situation exigeait-elle que j'opposasse à la vivacité française un être calme, flegmatique, toujours maître de lui au milieu des pires catastrophes, et qui trouvait moyen, quand l'héroïne allait succomber sous les coups d'horribles malfaiteurs, de dire seulement : « *Aoh ! very curious indeed*, je vais prendre oun photographie... » ... Je vous amenais un Anglais avec des cheveux rouges, de longs favoris et un pantalon à carreaux. Succès certain.

» Quelquefois, je le flanquais d'une Anglaise vêtue d'un cache-poussière avec un chapeau de paille entouré d'un voile vert, qui sortait de sa poche un petit dictionnaire à chaque phrase, y cherchait les mots qu'elle ne comprenait pas et arrivait aux effets les plus comiques qu'on pût imaginer : *Rhume*... inflammation des bronches... *Bronches*, petits vaisseaux du poumon... *Vaisseaux*, navires... Oh ! j'ai une inflammation des petits navires !... C'était irrésistible ! »

Disparus de même le Portugais toujours gai, l'Italien amateur de violon et de macaroni, le Brésilien rasta et jusqu'aux Guatémalayen, Nicaraguéen, etc.

Ecoles normales vaudoises.

Après mise en pages, nous apprenons la nomination de notre dévoué collaborateur, M. Ed. Vittoz, docteur en lettres, au poste vacant de professeur de langue et littérature française aux Ecoles normales vaudoises. Nos vives félicitations à l'élu et à l'établissement qui l'accueille.

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A. LAUSANNE.

ÉDITION J.-H. JEHEBER, GENÈVE

28, RUE DU MARCHÉ, 28

Le succès des livres de **MARDEN** est dû à ce qu'ils apprennent à l'homme à s'affranchir de tous les ennemis de son bonheur, de son ignorance, de ses défauts, ainsi qu'à échapper à l'esclavage du mal. Ils lui font découvrir les forces merveilleuses qui sont en lui et qui l'aident à s'élever au-dessus des soucis, de la crainte, de la tristesse, de tout ce qui le paralyse et l'affaiblit.

L'Attitude victorieuse	Fr. 5 —	Relié	Fr. 6 50
Les Miracles de la Pensée . . .	» 5 —	»	» 6 50
Le Corps et l'Esprit	» 3 50		
La Joie de vivre	» 5 —	»	» 6 50
L'Influence de l'Optimisme . . .	» 2 50	»	» 3 50
Le Succès par la Volonté	» 5 —	»	» 6 50
L'Employé exceptionnel	» 3 —	»	» 4 —

HORLOGERIE
- BIJOUTERIE -
ORFÈVRERIE

Récompenses obtenues aux Expositions pour fabrication de montres.

Bornand-Berthe

Lausanne
8, Rue Centrale, 8
Maison Martinoni

Montres garanties en tous genres, or, argent, métal, **Zénith, Longines, Oméga, Helvétia, Moeris.** Chronomètres avec bulletin d'observat.

Bijouterie or, argent, fantaisie (contrôle fédéral).

— BIJOUX FIX —

Orfèvrerie argenterie de table, contrôlée et métal blanc argenté 1er titre, marque Boulenger, Paris.

RÉGULATEURS — ALLIANCES

Réparations de montres et bijoux à prix modérés (sans escompte).
10 % de remise au corps enseignant. **Envoi à choix.**

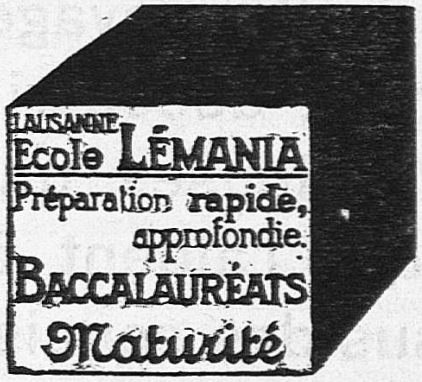

Classes de raccordement
internat et externat

Pompes funèbres générales

Hessenmuller-Genton-Chevallaz

S. A.

LAUSANNE Palud, 7 Chauorau, 3

Téléphones permanents

FABRIQUE DE CERCUEILS ET COURONNES

Concessionnaires de la Société vaudoise de Crémation et fournisseurs de la Société Pédagogique Vaudoise.

MAIER & CHAPUIS

Rue et Place du Pont
LAUSANNE

10 % au comptant pour les instituteurs de la S. P. V.

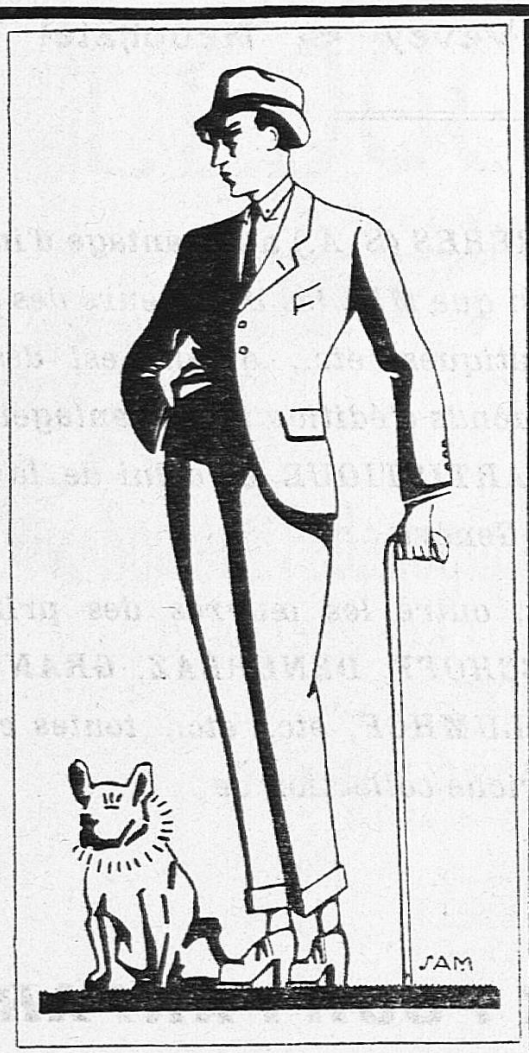

MAISON SPÉCIALE de VETEMENTS
pour Messieurs et Enfants.

UNIFORMES Officiers

Toute la CHEMISERIE

FRANCILLON & Cie

RUE ST-FRANÇOIS, 5, ET PLACE DU PONT
LAUSANNE

Fers, fontes, aciers, métaux
OUTILLAGE COMPLET
FERRONNERIE & QUINCAILLERIE
Brosserie, nattes et cordages.
Coutellerie fine et ordinaire.
OUTILS ET MEUBLES DE JARDIN

Remise 5 % aux membres de S. P. R.

EDITION FŒTISCH FRÈRES (S. A.)

Lausanne ~ Vevey ~ Neuchâtel

La maison FŒTISCH FRÈRES (S. A.) a l'avantage d'informer son honorable clientèle, ainsi que MM. les Directeurs des sociétés chorales, musicales, dramatiques, etc., qu'elle est désormais seule propriétaire des deux fonds d'édition très avantageusement connus, celui de l'UNION ARTISTIQUE et celui de la maison I. BOVARD, l'un et l'autre à Genève.

Ces fonds comprennent, outre les œuvres des principaux compositeurs romands : BISCHOFF, DENÉRÉAZ, GRANDJEAN, MAYR, NORTH, PILET, PLUMHOF, etc., etc., toutes celles de Ch. ROMIEUX, et une très riche collection de

CHŒURS

MORCEAUX POUR FANFARE ET POUR HARMONIE

PIÈCES DE THÉATRE

SAYNÈTES

MONOLOGUES

etc., etc., etc.

dont le **catalogue** *détaillé, actuellement en préparation, sera prochainement distribué.*

DIEU HUMANITÉ PATRIE

LIVme ANNÉE — Nos 36-37. LAUSANNE, 21-28 septembre 1918

L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET ECOLE·REUNIS·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

ERNEST BRIOD

La Paisible, Cour, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

JULIEN MAGNIN

Avenue d'Echallens, 30.

Gérant : Abonnements et Annonces.

JULES GORDEY

Avenue Riant-Mont, 19, Lausanne.

Editeur responsable.

Compte de chèques postaux No II, 125.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : **A. Roulier**, instituteur, la Rippe.
JURA BERNOIS : **H. Gobat**, inspecteur scolaire, Delémont.
GENÈVE : **W. Rosier**, conseiller d'Etat.
NEUCHATEL : **H.-L. Gédet**, instituteur, Neuchâtel.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr. ; Etranger, 7 fr. 50
PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra un ou deux exemplaires aura droit à un compte-rendu s'il est accompagné d'une annonce.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Aux Commissions scolaires,
Aux membres du personnel enseignant primaire.
RAMASSAGE DES MARRONS

Par décision du 27 août dernier, le Département fédéral de l'Economie publique a ordonné le séquestre sur la récolte entière des marrons d'Inde et a chargé l'Office central pour l'assistance aux enfants suisses nécessiteux de recueillir ces fruits et de les vendre. A la requête du Département fédéral et de l'Office central sus-mentionnés, nous invitons les membres du personnel enseignant primaire, à faire, avec leurs classes, la cueillette des marrons qui pourraient se trouver sur le territoire de leur commune.

Ces marrons, dépouillés de leur enveloppe extérieure seront expédiés de la station de chemin de fer la plus rapprochée, à **Bâle**, à l'adresse de l'Office ci-dessus désigné (Section pour collections d'Economie publique) qui, d'ailleurs enverra aux expéditeurs tous les renseignements qui lui seront demandés. Dans les communes ayant plusieurs classes, il sera fait un seul envoi.

Les écoles recevront, sur leur demande, fr. 5.— par 100 kg. de marrons. Les sacs seront payés fr. 1.50 pièce ou pourront être fournis par l'Office central.

Les bénéfices réalisés seront affectés au placement, pendant 4 à 5 semaines, dans des sanatoria ou chez des personnes aisées, d'enfants malades ou affaiblis par suite d'insuffisance de nourriture. Cette année, plus de 5500 enfants, dont 214 Vaudois, ont été secourus. Les besoins grandiront encore au cours de l'hiver prochain. L'aide de tous est donc nécessaire. Neus sommes persuadé que les membres du corps enseignant comme leurs élèves accompliront avec joie la jolie œuvre de solidarité à laquelle ils sont conviés.

Le chef du Département :
DUBUIS

Lausanne, le 14 septembre 1918.

On désire placer un

jeune homme

de 15 ans en pension pour compléter instruction et éducation, chez instituteur disposé à s'en occuper avec sollicitude. Adresser offres sous **chiffres O 25817 L Publicitas S. A., Lausanne.**

Inspecteur d'Assurances

Compagnie Assurances sur la Vie engagerait inspecteur pour le district de Lausanne.

Fixe et commission très avantageux.

Conviendrait à instituteur retraité.

Ecrire : casier postal 14101.

ÉPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 62, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Epargne scolaire.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Places primaires au concours :

INSTITUTEURS: Villeneuve: fr. 2400, plus indemnité de logement équitable et allocations pour renchérissement de la vie de fr. 250 pour les célibataires, et de fr. 300, plus fr. 50 par enfant, jusqu'au maximum de fr. 400 pour les mariés: 30 septembre. — **L'Isle: La Coudre:** fr. 2400, logement, jardin et plantage, 6 stères de bois et 100 fagots à charge de chauffer la salle d'école: 30 septembre. — **Lutry:** fr. 2400; fr. 350 d'indemnité de logement et jardin; obligation d'habiter le territoire de la commune : 30 septembre.

INSTITUTRICES : Bonvillars : fr. 1700, logement, jardin, 8 stères de bois et 200 fagots, à charge de chauffer la salle d'école ; 24 septembre. — **Agiez**: fr. 1700, logement, jardin ou indemnité, 8 stères bois et 100 fagots, à charge de chauffer la salle d'école : 30 septembre. — **Blonay** : maîtresse d'école semi-enfantine : fr. 1100 et autres avantages légaux : 30 septembre. — **Aubonne** : fr. 1700, plus 4 augmentations quinquennales de fr. 50 ; logement et autres avantages : 30 septembre.

Enseignement primaire.

Le Département de l'instruction publique a sanctionné les nominations ci-après :

INSTITUTEURS: MM. Pahud Albert, à Payerne ; Baumgartner Gustave, à Renens ; Nicod Albert, à Sassel ; Nicod Henri, à Villarzel (classe primaire supérieure) ; Bocherens Alex., à Morcles ; Schmidtmann Paul, à Démoret.

INSTITUTRICES: Mlles Savary Mathilde, à Vevey ; Jeanrenaud Louise, à Vevey ; Pitton Germaine, à Chevroux ; Buffet Blanche, à Leysin ; Millioud Lucile, au Brassus.

Enseignement secondaire.

Collège de Morges. — Une place de **maître secondaire** est au concours dans cet établissement.

Enseignement de l'allemand et de l'anglais duns toutes les classes, du latin en 5me classe.

Traitement initial : fr. 3600.

Augmentations communales annuelles de fr. 40 pendant 5 ans. Maximum du traitement : fr. 3800.

Obligation de résider dans la commune.

Adresser les offres de service, avec curriculum vitæ, au Département de l'Instruction publique, 2me service, jusqu'au 27 septembre, à 6 heures du soir.

Dans sa séance du 13 septembre 1918, le Conseil d'Etat a nommé :

M. Charles Marguerat, pasteur, en qualité de directeur du collège et de l'école supérieure de Ste-Croix ; M. Jean Jehannel, en qualité de contremaître à l'école de céramique de Chavannes-Renens.

Favorisez de vos achats les maisons qui font de la réclame dans l'EDUCATEUR.

Institut J.-J. Rousseau

Taconnerie 5, GENÈVE

Pour les petits :

M. AUDEMARS et L. LAFENDAL

Nouveau Jeu de Surfaces

COMPOSITION. DÉCOUPAGE. COLLAGE. CONSTRUCTION

Une boîte contenant 576 surfaces diverses (carrés, cercles, ovales, rectangles, triangles) en huit couleurs. **Fr. 7.50.**

ASSURANCE VIEILLESSE

subventionnée et garantie par l'Etat.

S'adresser à la **Caisse cantonale vaudoise des retraites populaires,** à Lausanne. Renseignements et conférences gratuits.

(J. H. 5699 B.)

Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine

à ZURICH

Service principal.

Bien que la Société accorde sans surprime aux assurés la garantie des risques de guerre, ceux-ci ne sont pas tenus de faire des contributions supplémentaires. Tous les bonis d'exercices font retour aux assurances avec participation. Police universelle.

La Sociéte accorde pour les années 1917 et 1918 les mêmes dividendes que pour les 5 années précédentes.

Par suite du contrat passé avec la **Société pédagogique de la Suisse Romande,** ses membres jouissent d'avantages spéciaux sur les assurances en cas de décès qu'ils contractent auprès de la Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine.

S'adresser à **MM. J. Schæchtelin,** Agent général, Grand-Chêne 11, **Lausanne.**

Editions ATAR — GENÈVE

Livres en usage dans les Universités, Collèges, Ecoles secondaires, primaires et privées de la Suisse romande.

ARZANI, *prof. Grammaire italienne*	Fr.	3.—
» » *Anthologie italienne*	»	3.—
CHOISY, L., *pasteur. Manuel d'instruction religieuse, 4me édition*	»	0.75
CLIFT. J.-A. *Manuel du petit solfégien*	»	0.95
CORBAZ, André. Exercices et problèmes d'arithmétique, 1re série, Livre de l'élève	»	0.80
» » » » Livre du maître	»	1.40
» » » 2me série Livre de l'élève	»	1.20
» » » » Livre du maître	»	1.80
» » » 3me série, Livre de l'élève	»	1.40
» » » » Livre du maître	»	2.20
Calcul mental	»	2.20
Manuel de géométrie	»	1.70
DÉMOLIS, *prof. Physique expérimentale*	»	4.50
DENIS, Jules. *Manuel d'enseignement antialcoolique (77 fig. et 8 pl. litho.)*	»	2.—
DUCHOSAL, M. *Notions élémentaires d'instruction civique, édit. complète*	»	0.60
» » » » » » *réduite*	»	0.45
EBERHARDT, A., *prof. Guide du violoniste*	»	1.—
ELZINGRE, H., *prof.* Manuel d'instruction civique (2me partie : Autorités fédérales)	»	2.—
ESTIENNE, H. *Pour les tout petits, poésies illustrées*	»	2.—
GAVARD, A. *Livre de lecture, degré moyen*	»	1.50
GOUÉ (Mme) et GOUÉ, E. *Comment faire observer nos élèves?*	»	2.25
GROSGURIN, *prof. Cours de géométrie*	»	3.25
JUGE, M. *prof.* *Notions de sciences physiques*	»	2.50
Leçons de physique, 1er livre : Pesanteur et chaleur	»	3.75
» » *2me livre : Optique*	»	2.50
Leçons d'histoire naturelle	»	3.25
Leçons de chimie	»	2.50
Petite flore analytique (à l'usage des écoles de la Suisse romande)	»	2.75
LESCAZE, A., *prof.* Premières leçons intuitives	»	1.80
Manuel pratique de langue allemande, Ire partie	»	1.50
» » IIme partie	»	3.—
» » Ire partie, professionnelle	»	2.25
» » IIme partie, professionnelle	»	2.75
Lehr- und Lesebuch für den Unterricht in der deutschen Sprache		
1re *partie*	»	1.40
2me *partie*	»	1.50
3me *partie*	»	1.50
MALSCH, A. *Les fables de la Fontaine (édition annotée)*	»	1.50
MARTI, A. *Livre de lecture, degré inférieur*	»	2.50
MARTI et MERCIER. *Livre de lecture, degré supérieur*	»	3.—
PITTARD, Eug., *prof. Premiers éléments d'histoire naturelle*	»	2.75
PLUD'HUN, W. *Comment prononcer le français?*	»	0.50
» *Parlons français*	»	1.—
POTT, L. *Geschichte der deutschen Literatur*	»	4.—
SCHUTZ, A. *Leçons et récits d'histoire suisse*	»	2.—
THOMAS, A., *pasteur. Histoire sainte*	»	0.65

Majoration de 20 % sur les prix ci-dessus, suivant décision de la Société des Libraires-Editeurs de la Suisse.

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE

Rentrée des classes

Ouvrages scolaires

A l'occasion de la rentrée des classes, nous nous permettons d'attirer l'attention du corps enseignant sur l'ensemble de nos ouvrages scolaires pour l'édition et la réédition desquels nous apportons tous nos soins.

Ces ouvrages, presque tous adoptés ou recommandés par les Départements d'Instruction publique des cantons romands, sont dus aux plus savants et compétents professeurs de nos Etablissements d'instruction secondaire ou supérieure. Ils ont par là ce grand mérite d'avoir été soumis à une *expérimentation* directe par leurs auteurs même. De là leur caractère pratique, leur clarté et leur allure concrète, nette et précise.

Un autre point sur lequel nous prenons la liberté d'attirer l'attention des Maîtres et Professeurs est le caractère nettement *national* de ces publications. Ecrits par des professeurs suisses pour des enfants suisses, ces ouvrages d'enseignement sont de chez nous et méritent à tous égards d'être employés chez nous.